

SCoT

Centre

Manche

Ouest



20  
22

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ



# EDITO

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de très grande importance pour l'aménagement du territoire. C'est en effet à l'aune de ce document que doit être appréciée la validité des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) au regard desquels sont délivrés, notamment, les permis de construire ou d'aménager.

Malgré cette importance stratégique, le SCoT est largement méconnu, tant en ce qui concerne son contenu, que s'agissant de sa structuration politique. C'est pour remédier à ce défaut, à l'heure où la révision de ce document commence, que ce rapport d'activité a été rédigé.

Jean-René BINET,  
Président du SCoT Centre Manche Ouest





# SOMMAIRE

<b>01</b>	Introduction	P. 5
<b>02</b>	Le Syndicat Mixte	P. 7
	Le territoire	
	Les missions	
	L'organisation politique	
	L'organisation technique	
	Les délibérations	
<b>03</b>	Le budget 2022	P. 15
	Le marché de la révision	
<b>04</b>	Le SCoT Centre Manche Ouest	P. 17
	Le bilan 2022	
	La révision	
<b>05</b>	Les prochaines étapes	P. 22

# INTRODUCTION

## Le SCoT, c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un projet de vision stratégique politique de l'aménagement et du développement durables, et un outil de planification élaboré par les élus, en concertation avec les acteurs concernés, pour le territoire et ses habitants qui sont invités à participer.

Il constitue un outil de traduction spatiale des dynamiques et de la stratégie de territoire. Les objectifs qu'il fixe devront ensuite être traduits de manière plus opérationnelle dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), ainsi que dans les grands projets d'aménagement.

## Le SCoT en vigueur

Le Schéma de Cohérence Territoriale actuellement en vigueur a été approuvé le 12 février 2010 par délibération du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, l'ex-structure porteuse chargée de piloter ce document.

## Le SCoT Centre Manche Ouest

Le Syndicat Mixte du SCoT Centre Manche Ouest a été créé par arrêté préfectoral, le 5 décembre 2017 à la suite de la dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, ex-structure porteuse chargée de piloter de Schéma de Cohérence Territoriale du Centre Manche Ouest.

Adhèrent à ce Syndicat les communautés de communes de :

- Coutances mer et bocage
- Côte Ouest Centre Manche

Ce document de planification stratégique résulte d'une vision partagée du territoire. Dans la mesure où il intègre les enjeux et dynamiques territoriales à l'œuvre à l'échelle des deux communautés de communes, sa révision constitue le fruit d'une co-construction. Ainsi, les élus, les techniciens, les Personnes Publiques Associées, les acteurs du territoire et les habitants des deux communautés de communes prennent part à l'élaboration en tant que dépositaires de la connaissance du territoire et de ses enjeux.



# L'articulation légale et réglementaire

Le SCoT s'insère dans un environnement institutionnel impliquant des acteurs qui œuvrent à des échelles de temps et d'espace différentes. Dans l'organisation des documents de planification, le SCoT joue un rôle "pivot" entre les dispositions nationales, les schémas régionaux et les documents d'urbanisme locaux. Il est compatible avec les documents supérieurs et directement opposable aux documents locaux d'urbanisme tels que les PLUi par exemple.



# LE SYNDICAT MIXTE

## LE TERRITOIRE

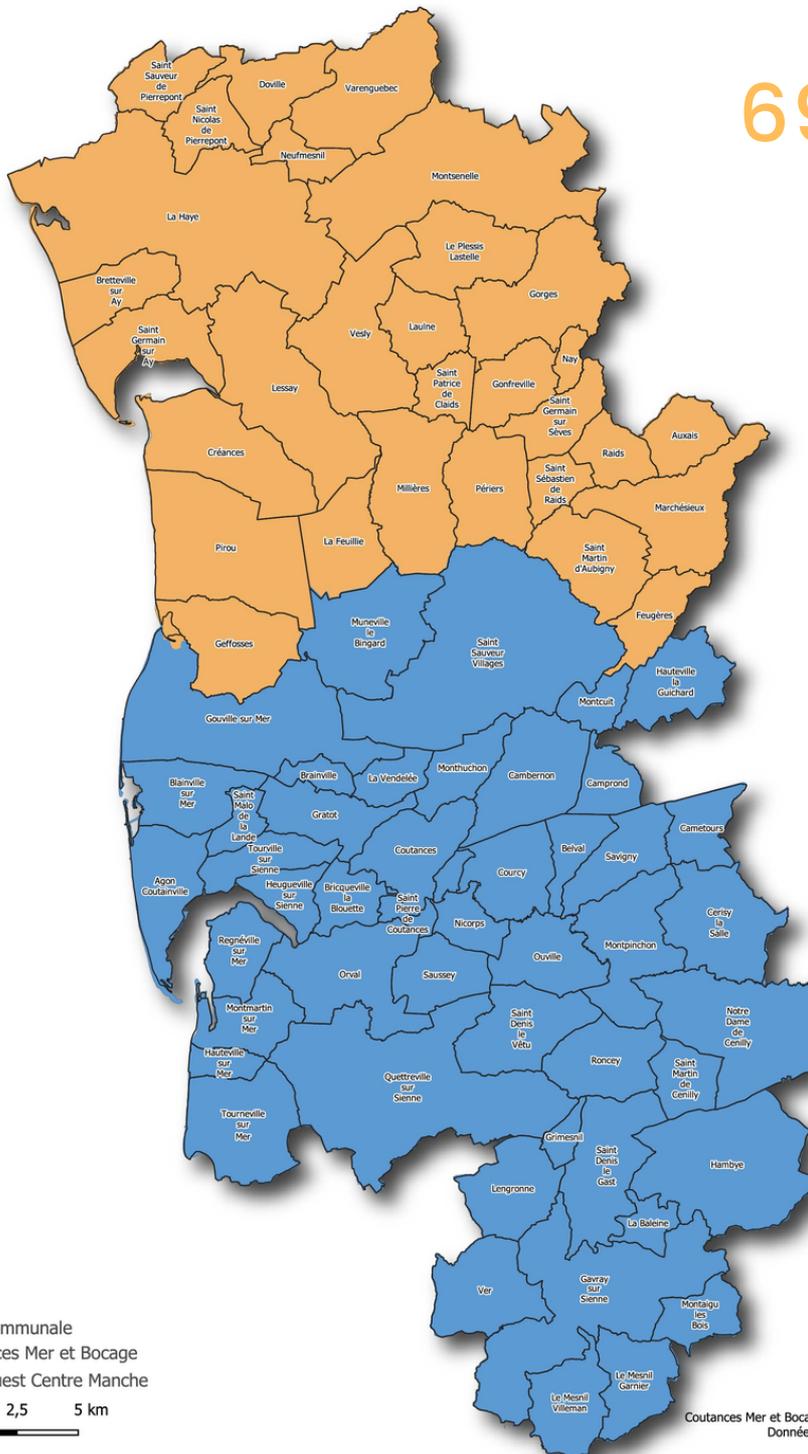
2 Communautés de communes

78 Communes

69 651 Habitants\*

3 SCoT limitrophes

\*Source : Données INSEE 2020



Limite intercommunale  
Coutances Mer et Bocage  
Côte Ouest Centre Manche

0 2,5 5 km

Coutances Mer et Bocage, 27/06/2023  
Données IGN BD TOPO

# Côte Ouest Centre Manche

30 communes



# Coutances mer et bocage

48 communes



# LES MISSIONS

- Fédérer les intercommunalités du périmètre du SCoT Centre Manche Ouest
- Elaborer, réviser et mettre en œuvre le SCoT
- Offrir un espace de concertation et d'échange sur les sujets d'intérêt général d'aménagement et de développement durables qui concernent le périmètre du SCoT
- Apporter sa contribution en tant que Personne Publique Associée dans l'élaboration et la planification des documents d'urbanisme

# L'ORGANISATION POLITIQUE

Les élus qui siègent au Comité Syndical sont des élus des intercommunalités membres du Syndicat : Côte Ouest Centre Manche (COCM) et Coutances mer et bocage (CMB).

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat Mixte, c'est également un lieu d'échanges et de débats où les élus dessinent l'avenir de 78 communes.

Il compte 35 élus : 23 titulaires et 12 suppléants.



Crédit photographique - Guy Lebrét

## Le bureau syndical



**Jean-René  
BINET**

**Président du SCoT**

Vice-président chargé du Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal de Coutances mer et bocage  
Maire de Hauteville-sur-Mer



**Thierry  
RENAUD**

**1er Vice-Président**

Vice-Président de Côte Ouest Centre  
Manche  
Maire de Montsenelle



**Jean-Dominique  
BOURDIN**

**2ème Vice-Président**

Vice-Président de Coutances mer  
et bocage  
Maire de Coutances



**Alain  
LECLERE**

**3ème Vice-Président**

Vice-Président de Côte Ouest Centre  
Manche  
Maire de La Haye



**Sébastien  
GRANDIN**

**Membre du bureau**

Conseiller communautaire  
Maire de Courcy



**Claude  
HENNEQUIN**

**Membre du bureau**

Conseiller communautaire  
Maire de Saint-Denis-le-Vêtu



**Guy  
JOUANNO**

**Membre du bureau**

Conseiller communautaire  
Maire de Montcuit



**Noëlle  
LEFORESTIER**

**Membre du bureau**

Conseillère communautaire  
Maire de Pirou



**Henri  
LEMOIGNE**

**Membre du bureau**

Président de Côte Ouest Centre  
Manche  
Maire de Créances



**Louis  
TEYSSIER**

**Membre du bureau**

Conseiller délégué chargé du littoral et  
du réseau de mer de Coutances mer et  
bocage  
Maire de Blainville-sur-Mer

## Les délégués titulaires



**BINET**  
Jean-René



**BOUILLON**  
Emmanuelle



**BOURDIN**  
Jean-Dominique



**D'ANTERROCHES**  
Philippe



**FAUTRAT**  
Aurélie



**GALBADON**  
Grégory



**GRANDIN**  
Sébastien



**HENNEQUIN**  
Claude



**JOUANNO**  
Guy



**LEBARGY**  
Marie-Ange



**LEGOUBEY**  
Jean-Pierre



**MACE**  
Richard



**ROBIOLLE**  
Hubert



**SALVI**  
Martial



**TEYSSIER**  
Louis



**CLOSET**  
Guy



**GILLES**  
Christophe



**HEBERT**  
Anne



**LECLERE**  
Alain



**LEFORESTIER**  
Noëlle



**LEMOIGNE**  
Henri



**MARESCQ**  
Roland



**RENAUD**  
Thierry

## Les délégués suppléants



**BOSCHER**  
Bernard



**CLEMENT**  
Corinne



**DEFOY**  
Marine



**DELIVERT**  
Florent



**GIGAN**  
Aurélie



**GUILLOTTE**  
Hubert



**LEMOINE**  
Sylvie



**VOGT**  
Pierre



**BOUCHARD**  
Line



**CERVANTES**  
David



**CLEROT**  
Philippe



**DIENIS**  
Raymond



Elu CMB



Elu COCM

## Les commissions

### Comité de pilotage de la révision

BINET Jean-René  
BOUILLON Emmanuelle  
GRANDIN Sébastien  
JOUANNO Guy  
LEGOUBEY Jean-Pierre  
TEYSSIER Louis  
LECLERE Alain  
MARESCQ Roland  
RENAUD Thierry

### Articulation avec le SRADDET

BINET Jean-René  
BOUILLON Emmanuelle  
BOURDIN Jean-Dominique  
FAUTRAT Aurélie  
GRANDIN Sébastien  
LEGOUBEY Jean-Pierre  
CLOSET Guy  
GILLES Christophe  
HEBERT Anne

### Etudes SCoT et avis sur les documents d'urbanisme

BINET Jean-René  
BOUILLON Emmanuelle  
HENNEQUIN Claude  
LEGOUBEY Jean-Pierre  
SALVI Martial  
TEYSSIER Louis  
CLOSET Guy  
GILLES Christophe  
HEBERT Anne  
MARESCQ Roland  
RENAUD Thierry

### Comité technique de la révision

ANDRIEUX Claire  
CHABERT Olivier  
DELAUCHE Marie  
FRANCOIS Laurie  
GONY Maxime  
HOLMAN Cécile  
JEHAN Alexandra  
LE CAPLAIN Estelle  
MARIE Jérôme  
MARTIN Nicolas  
MAZURIE Laurent  
MONTARRY Jérôme  
OURSIN Guillaume  
SCHMITTER Anne  
SUGY Benjamin

### Appels d'offres

BINET Jean-René  
BOURDIN Jean-Dominique  
D'ANTERROCHES Philippe  
GRANDIN Sébastien (suppléant)  
LEBARGY Marie-Ange (suppléante)  
SALVI Martial  
TEYSSIER Louis (suppléant)  
CLOSET Guy (suppléant)  
LECLERE Alain  
MARESCQ Roland (suppléant)  
RENAUD Thierry

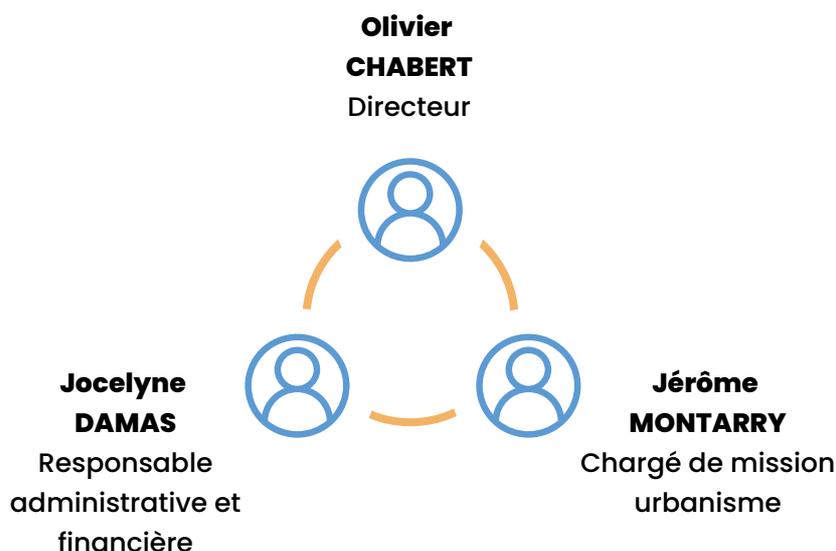
### Finances

BINET Jean-René  
D'ANTERROCHES Philippe  
JOUANNO Guy  
GILLES Christophe  
LECLERE Alain

# L'ORGANISATION TECHNIQUE

## L'équipe du SCoT

L'administration du Syndicat Mixte compte trois agents mis à disposition par Coutances mer et bocage. Au-delà des questions techniques, administratives, logistiques et financières, l'équipe technique prépare les éléments d'aide à la décision pour les élus et gère l'élaboration du SCoT Centre Manche Ouest.



## Les services mutualisés

Pour le partage des frais de fonctionnement (charges locatives, relatives aux locaux situés à Montmartin-sur-Mer), le Syndicat Mixte du SCoT Centre Manche Ouest a signé une convention de partage des frais de fonctionnement avec Coutances mer et bocage.

Coutances mer et bocage partage plusieurs services "mutualisés".

Des conventions ont été signées entre Coutances mer et bocage et le Syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest, afin de mutualiser des services supports :



La direction  
des finances



La direction  
des ressources  
humaines



La direction  
des systèmes  
informatiques et du  
numérique



La direction  
des affaires juridiques

# LES DÉLIBÉRATIONS

Le Comité syndical est un lieu d'échanges, de débats et de prise de décisions. Il s'est réuni 4 fois en 2022.

## Comité syndical du 27 janvier 2022

- Délibération 2022-01-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021
- Délibération 2022-01-02 - Bilan du SCoT Centre Manche Ouest - Analyse des résultats de 2016 à 2022
- Délibération 2022-01-03 - Finances - Débat d'orientation budgétaire 2022
- Délibération 2022-01-04 - Convention de service commun - Services supports Coutances mer et bocage/Syndicat mixte du SCoT Pays de Coutances
- Délibération 2022-01-05 - Convention de service commun - Direction des systèmes d'information et de numérique/SCoT
- Délibération 2022-01-06 - Emprunt - Révision du SCoT Centre Manche Ouest

## Comité syndical du 15 mars 2022

- Délibération 2022-02-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022
- Délibération 2022-02-02 - Attribution du marché de prestation intellectuelle concernant la mission de révision du SCoT et une assistance juridique / Autorisation de signer le marché
- Délibération 2022-02-03 - Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de la révision du SCoT Centre Manche Ouest

## Comité syndical du 6 avril 2022

- Délibération 2022-04-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022
- Délibération 2022-04-02 - Approbation du compte de gestion 2021
- Délibération 2022-04-03 - Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2021
- Délibération 2022-04-04 - Approbation du compte administratif 2021
- Délibération 2022-04-05 - Affectation du résultat 2021
- Délibération 2022-04-06 - Vote du budget primitif 2022
- Délibération 2022-04-07 - Création d'Autorisations de Programme-Crédits de Paiement relative à la révision du SCoT
- Délibération 2022-04-08 - Durée d'amortissement des immobilisations
- Délibération 2022-04-09 - Modification de statuts - Changement de nom
- Délibération 2022-04-10 - Dématérialisation des actes transmis au contrôle de légalité

## Comité syndical du 29 septembre 2022

- Délibération 2022-09-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2022
- Délibération 2022-09-02 - Abrogation de la délibération du 18 décembre 2012 prescrivant la révision du SCoT, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation
- Délibération 2022-09-03 - Prescription de la révision du SCoT Centre Manche Ouest, définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation
- Délibération 2022-09-04 - Création du site internet
- Délibération 2022-09-05 - Identité visuelle
- Délibération 2022-09-06 - Avis sur la contribution de la conférence des SCoT de Normandie à la modification du SRADDET

# LE BUDGET 2022

Le budget 2022 a été voté en Comité syndical le 6 avril 2022.

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES  
105 160 €

RECETTES  
105 160 €



## INVESTISSEMENT

DÉPENSES  
152 822 €

RECETTES  
325 123 €

## Synthèse des dépenses 2022

Charges à caractère général	12 860 €	5 %
Charges de personnel	60 000 €	24 %
Charges de gestion courante	30 300 €	12 %
Charges financières	2 000 €	1 %
Frais Bilan et études révision SCoT	145 322 €	58 %

## Quel financement ?

Pour permettre le fonctionnement de la structure, ce sont les collectivités membres qui participent financièrement, dans le cadre de leur adhésion au Syndicat mixte du SCoT.

La répartition des contributions entre les deux communautés de communes est établie en fonction, à parts égales, de la population D.G.F. et du potentiel fiscal.

Elle est fixée comme suit :

- Coutances mer et bocage : 68.24 %\*
- Côte Ouest Centre Manche : 31.76 %\*

\*Ces valeurs sont révisées lors de chaque renouvellement général des conseils municipaux.

# LE MARCHÉ DE LA RÉVISION DU SCOT



LE MONTANT DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉVISION DU SCOT S'ÉLÈVE À **272 910 €**

Le budget du Syndicat Mixte du SCoT est principalement financé par la contribution des 2 communautés de communes adhérentes. Un emprunt a été contracté sur une durée de 10 ans pour le financement des études de la révision du SCoT.

## Le détail du marché



100 500 €



46 530 €



51 900 €



34 120 €



43 560 €

# LE SCOT CENTRE MANCHE OUEST

## LE BILAN 2022

Après six années d'application, en novembre 2016, un premier bilan a été réalisé.

En effet, l'élaboration du SCoT du Centre Manche Ouest est intervenue avant d'importantes évolutions législatives, notamment :

- La loi "Grenelle II" du 12 juillet 2010
- La loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite "loi ALUR") du 24 mars 2014

En 2021, le bilan du SCoT est une nouvelle fois à mettre en perspective avec l'évolution sensible du contexte légal :

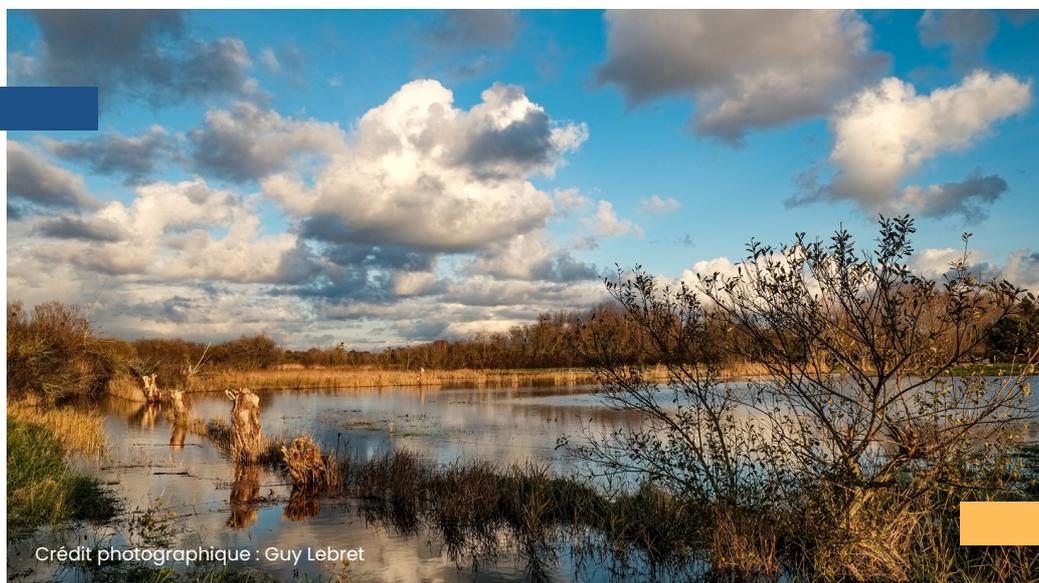
- La loi Climat et Résilience du 22 août 2021
- Les ordonnances (n° 2020-744 et 2020-745) relatives à la modernisation des SCoT et à la rationalisation de la hiérarchie des normes

Il est finalisé début 2022 et met en évidence d'importants enjeux :

- 🏠 réduction de la consommation d'espace et renouvellement urbain
- 🐝 préservation de la biodiversité
- 💧 protection de la ressource en eau
- 🏡 préservation du cadre de vie et développement durable
- 🌊 gestion concertée du littoral

La révision du SCoT a pour but de répondre à ces enjeux et aux évolutions réglementaires.

Les documents du bilan sont disponibles sur le site internet du SCoT et des deux intercommunalités.



Crédit photographique : Guy Lebret

# LA RÉVISION

Pour faire suite aux conclusions du bilan, la révision du SCoT a été prescrite par délibération du Comité syndical du 29 septembre 2022. L'arrêt de la démarche de révision est envisagée courant 2024. Les élus du Syndicat Mixte ont fixé des objectifs en termes d'habitat, d'économie, d'environnement, ...



## Les objectifs de la révision

- Prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires depuis 2010, notamment la loi Climat et Résilience, en développant une stratégie intégrée : de réduction d'artificialisation des sols, bas carbone et de gestion du littoral.
- Affirmer le positionnement du SCoT dans le paysage régional, œuvrer à son attractivité et son rayonnement.
- Répondre aux enjeux du réchauffement climatique, de la transition écologique et énergétique, s'appuyer sur une démarche globale transversale ciblée sur les spécificités du territoire, intégrer les enjeux et besoins qui se sont affirmés pour anticiper les mutations, notamment :
  - accompagner la résilience du territoire,
  - anticiper et accompagner les dynamiques agricoles.
- Préciser la stratégie de résilience et de recomposition littorale pour s'adapter à l'élévation du niveau de la mer.
- Participer à la reconquête de la qualité des eaux et s'inscrire dans une logique de gestion soutenable des ressources.
- Conforter le développement économique en accompagnant les pôles d'activités (zones d'activités, agriculture, industrie, artisanat, tourisme, activités liées à la mer, services et commerces, ...), et en veillant à l'équilibre entre pôles structurants et pôles de proximité.
- Reconsidérer la question des mobilités.
- Faire valoir de nouveaux modèles d'aménagement et de développement, intégrer les dynamiques rurales et littorales spécifiques pour atteindre les objectifs du développement durable, de réduction de consommation d'espace et d'artificialisation des sols.
- Articuler un développement durable avec la préservation de la biodiversité et du patrimoine, préserver et valoriser les paysages, les milieux naturels et la qualité du cadre de vie des habitants.

# Ce qu'il s'est passé en 2022

2022

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

## Phase 0 - LANCEMENT DE LA REVISION

### Echanges et cadrage de la révision

- **20 octobre**  
Réunion élus communaux
- **20 octobre**  
Réunion PPA
- **24 octobre**  
Point presse
- **16 novembre**  
Marché de Coutances
- **17 novembre**  
Marché de La Haye

## Phase 1 - DIAGNOSTIC

### Production des diagnostics

- **27 octobre**  
Atelier  
*Démographie, habitat, mobilités*
- **3 novembre**  
Atelier  
*Foncier*
- **9 décembre**  
Atelier  
*Economie-Commerce*
- **17 novembre**  
Atelier  
*Environnement*

### Echanges techniques



20 octobre 2022

### Forum de lancement élus

Le forum de lancement de la révision du SCoT a rassemblé les élus des Communautés de communes de Coutances mer et bocage et Côte Ouest Centre Manche afin de leur présenter la démarche de révision et son cadrage réglementaire. Ce forum était l'occasion d'échanger autour des enjeux et des points de vigilance du futur document.

### Réunion PPA

Le 20 octobre 2022 s'est également tenue une réunion de lancement avec les Personnes Publiques Associées (PPA). Cette rencontre a permis de partager les objectifs de la révision, les enjeux du territoire, la gouvernance, la feuille de route, et d'échanger sur leurs attentes.

24 octobre 2022

### Point presse

Ce premier point presse a été l'occasion pour les élus d'introduire les enjeux et objectifs de la révision du SCoT, les étapes de la procédure et d'inviter le grand public à être acteur de celle-ci en participant au projet via la concertation.

16 et 17 novembre 2022

### Marchés de Coutances et La Haye

Le lancement de la révision a également fait l'objet d'une exposition sur les marchés de Coutances et La Haye en novembre 2022 afin de faire connaître la révision du SCoT aux habitants des deux intercommunalités.

# PHASE 0 Lancement de la révision

# PHASE 1 Diagnostic

27 octobre 2022

## Atelier démographie, habitat, mobilités

Cette première phase a lancé la construction du diagnostic. Celui-ci fait état de l'analyse du territoire et des enjeux qui en découlent. Un premier atelier a permis aux élus du Comité Syndical d'échanger sur les thèmes de la démographie, l'habitat et les mobilités et de travailler sur l'armature territoriale.

3 novembre 2022

## Atelier foncier

Un second atelier sur le thème du foncier a donné lieu à un échange sur les conséquences de la réduction de la consommation foncière pour l'urbanisation, les choix fonciers pour des activités agricoles viables et la résilience du territoire face au changement climatique.

17 novembre 2022

## Atelier environnement

L'atelier "environnement" a abordé les enjeux de la Trame Verte et Bleue, les unités paysagères du territoire et la prise en compte des risques. Comme pour chaque atelier, les élus ont pu partager leurs connaissances et les enjeux du territoire permettant d'alimenter les diagnostics.

9 décembre 2022

## Atelier économie-commerce

Le volet commercial, faisant l'objet d'une annexe au diagnostic territorial, a également nécessité un atelier durant lequel les élus ont pu travailler sur les thématiques du commerce, de la structuration des zones d'activités économiques et des dynamiques agricoles et conchyliques.

# LES PROCHAINES ÉTAPES POUR 2023

## Suite de la phase 1 - Diagnostic

Production du diagnostic

Présentation du diagnostic - Elus, Personnes Publiques Associées, associations, habitants

## Phase 2 - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Ateliers PAS - Démographie, habitat, environnement, mobilités, économie, agriculture

Rédaction du PAS

Présentation et échanges sur le PAS - Elus, Personnes Publiques Associées, associations, habitants

## Phase 3 - Règlement

Ateliers Règlement - Loi littoral, économie, trame verte et bleue, agriculture, mobilités

Journées ateliers individuels économie avec les communes concernées

Production du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

Présentation et échanges sur le Règlement - Elus, Personnes Publiques Associées, associations, habitants

*Le SCoT, décider aujourd'hui pour agir demain...*





**Syndicat Mixte  
du SCoT Centre Manche Ouest**

Résidence administrative

18 rue du Clos  
50590 Montmartin-sur-Mer

02.33.76.79.68  
[scot-centre-manche-ouest@sms-cmo.fr](mailto:scot-centre-manche-ouest@sms-cmo.fr)

**[www.scot-centre-manche-ouest.fr](http://www.scot-centre-manche-ouest.fr)**